



CHRONOLOGIE THEORIQUE DES RENDEZ-VOUS DE LA R.A.C.E. et laps de temps prévu en moyenne pour l'accomplissement des différentes tâches.

RV 0 Signature de la Convention R avec, entre-autres, la fixation immédiate des 7 premiers rendez-vous (RV) "0"

Mission R. = Recherche

Sem.

RV1 Relevé de la situation existante (terrain, bâti et mobilier concernés par les travaux envisagés) par la visite des lieux, la prise des mesures indispensables et le reportage photographique. (+/- 15 j après RV0) "2"

entre RV1 et RV2, et en cas de nécessité, informations à recueillir auprès des Administrations concernées (Urbanisme communal ou provincial).

RV2 Remise de la farde blanche. (+/- 15 j après RV1) "4"
Présentation du relevé pour corrections.
Analyse des besoins et du programme des travaux envisagés avec, le cas échéant, l'(les) adaptation(s) des aspects conceptuel, budgétaire et de planification en fonction des renseignements obtenus lors de l'(les) éventuelle(s) visite(s) effectuée(s) à(aux) Administration(s) compétente(s).
Signature du Bulletin Versement Virement (BVV).

RV3 Présentation de la 1ère pré-esquisse établie par l'Architecte figurant au minimum une organisation en plan (2D) et une enveloppe budgétaire permettant les premières prises de décisions. (+/- 21 j après RV2) "7"

RV4 Analyse des réflexions concernant aussi bien les aspects conceptuels que financiers avec si possible - et suivant les cas - la classification par ordre décroissant des besoins (de l'indispensable... à l'éventuel superflu). (+/- 15 j après RV3) "9"

RV5 Présentation - éventuellement dans les bureaux de VISION vip - par l'Architecte concepteur du projet, de l'esquisse comprenant les éléments graphiques indispensables à la compréhension (implantation, vues en plan, élévations, coupe(s), perspective 3D ou maquette), le tout accompagné d'une estimation détaillée établie par VISION vip. Remise de la facture acquitée et des convention AC et E et contrat d'architecture accompagnés de commentaires et explications détaillés. (+/- 15 j après RV4) "11"

RV6 Analyse des remarques finales devant permettre l'aboutissement du projet + réponse(s) à(aux) interrogation(s) éventuelle(s) concernant la convention AC et E et le contrat d'architecture. (+/- 15 j après RV5) "13"

RV7 Présentation esquisse et estimation finales + signature de la Convention AC et E et fixation des 3 rendez-vous (RV) suivants. (+/- 15 j après RV6) "15" 3^{1/2}mois

Missions A, C et E**Sem.****A. = Administration**

- RV8 En compagnie de votre Architecte, vérification ou prises de mesures complémentaires;
Relevé de l'implantation des accessoires électriques dans les locaux concernés par les travaux de transformations.
Confirmation de la nature des matériaux constituant l'extérieur du bâtiment.
Informations concernant l'obligation ou non de recourir à un responsable PEB.
Communication du ou des numéro(s) national(aux) du "M.O."
Signature du contrat d'architecture et remise de la première facture d'acompte de VISION vip. (max. 15 j après RV7) "17"
- RV9 Présentation des "Plans crayon" pour approbation et remise de la 1ère facture de l'Architecte. (max. 21 j après RV8) "20"
- RV10 Pour la Wallonie et Bruxelles-Capitale, remise de tous les documents administratifs et graphiques constituant l'ensemble du dossier en demande de Permis d'Urbanisme pour signature par le "M.O." et dépôt par ses soins à l'Administration Communale (Service urbanisme).
Pour la Flandre, le dépôt du dossier en demande de Permis d'Urbanisme se faisant par voie électronique, la signature manuscrite du "M.O." n'est pas nécessaire.
Remise des 2èmes factures de l'Architecte et de VISION vip
Fixation du RV suivant. (max. 21 j après RV9) "23" 5^{1/2} mois à 6 mois

C. = Conseils

- RV11 Correction du relevé de l'implantation des accessoires électriques et élaboration du schéma de la future implantation.
Informations concernant:
a) l'obligation légale de recourir à un Ingénieur (suivant projet) et un Coordinateur Sécurité-Santé (CSS), leurs tâches et proposition de noms.
b) avantages et inconvénients théoriques des différentes catégories d'Entrepreneurs.
c) l'entrepreneur qui sera présenté par VISION vip.
Confirmations :
a) des dates et périodes préférentielles pour la réalisation des travaux.
b) des jours possibles pour la (les) visite(s) du(des) Entrepreneur(s) et Ingénieur
Fixation des dates pour les RV servants à l'élaboration du dossier d'exécution (max. 21 j après RV10) "26"
- RV12 Assistance optionnelle et gratuite au "M.O." pour les visites dans les salles d'expo pour effectuer les choix des matériaux et accessoires pour les finitions intérieures (sanitaires, revêtements des sols, menuiserie intérieure, cuisine,...).
Confirmation par le "M.O." de ses choix pour l'Ingénieur et le "C.S.S.". (max. 15 j après RV11) "28"

RV13	Visite sur site avec les différents Entrepreneurs présentant un intérêt pour la réalisation du chantier ainsi que l'Ingénieur désigné (suivant cas d'espèce).	(max. 15 j après RV12)	"30"
RV14	Entrevue avec l'Architecte concernant le dossier d'exécution et notamment la première ébauche du cahier des charges. Remise du schéma de la future implantation électrique.	(max. 15 j après RV13)	"32"
<i>On devrait théoriquement connaître la date approximative de l'octroi du PU</i>			
RV15	Première lecture du cahier des charges avec le "M.O." Questions / réponses devant permettre l'établissement définitif du dossier d'exécution (plans et C.C.)	(max. 21 j après RV14)	"35"
<i>Délivrance du Permis d'Urbanisme (complet ou conditionnel).</i>			
RV16	Approbation par le "M.O." du dossier d'exécution pour envoi des documents (Plans, cahier des charges et métré récapitulatif) aux Entrepreneurs soumissionnaires qui présentent toutes les garanties financières émanant de leur bilan ainsi que vis-à-vis de l'ONSS et de la TVA. Remise des 3èmes factures de l'Architecte et de VISION vip.	(max. 15 j après RV15)	"37"
RV17	Présentation de l'analyse des soumissions reçues.	(max. 56 j après RV16)	"45"
RV18	Présentation finale des remises de prix et décisions.	(max. 21 j après RV17)	"48"
RV19	Signature du ou des contrat(s) d'entreprise(s) en présence de l'Architecte et de VISION vip. Quelques jours après, envoi de la facture finale de VISION vip.	(max. 15 j après RV18)	"50"
RV20	Placement par VISION vip de son panneau de chantier		

E. = Exécution

RV21 et suivants

Réunions de chantier avec le "M.O.", l'Architecte et l(es) Entrepreneur(s) exécutant(s) avec placement éventuel du panneau de chantier de l'Architecte.

RV final Approbation par le "M.O.", après vérifications par l'Architecte et VISION vip de tous les décomptes présentés par l(es) Entrepreneur(s) exécutant(s).
Réception des travaux en présence du "M.O.", de l'Architecte, de VISION vip et du(des) Entrepreneur(s) exécutant(s).
Enlèvement du (des) panneau(x) de chantier.